



Avertissement



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**

No 02 – 14 mai 2009

EN BREF :

- Situation générale.
- Carotte : début des captures du charançon en Montérégie.
- Oignon : mouche des semis à surveiller, toutes premières captures de la mouche de l'oignon.
- Poireau et ail : premières captures de la teigne sur les sites bien abrités, stratégie de lutte pour la première génération.
- Nouveaux pesticides pour 2009 (suite).

SITUATION GÉNÉRALE

Au cours de la dernière semaine, on a connu plusieurs jours avec des précipitations (du 7 au 10 mai). Mais, en général, les pluies les plus abondantes sont survenues le jeudi 7 mai et le samedi 9 mai. Ces précipitations ont été les bienvenues dans les régions plus au sud, puisque le sol était devenu relativement sec. Par contre, alors que la majorité des zones de production légumière ont reçu entre 15 et 30 mm de pluie au total, il est tombé jusqu'à 46 mm de pluie dans les municipalités situées au sud de la Montérégie (Est et Ouest) et jusqu'à 70 mm en Estrie. Bien entendu, ces pluies excessives ont retardé les plantations et nuï aux travaux (ex. : traitements herbicides dans l'oignon).

Les maximums journaliers ont été nettement sous les normales le 7 et le 10 mai (12 °C ou moins). Du gel a été observé localement (11 et 12 mai), surtout dans les régions plus à l'est, mais aucun dommage aux cultures n'a été rapporté.

CAROTTE

Charançon

La période de captures a débuté en Montérégie et dans Lanaudière. Si ce n'est pas déjà fait, installez vos pièges dans les champs qui seront cultivés en carotte, même si le semis n'est prévu que pour plus tard. Pour plus de détails sur le piégeage et la répression du charançon de la carotte, consultez le bulletin d'information permanent **No 01** du 4 mai 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01tn07.pdf>).



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 

OIGNON

Mouche des semis

Les premiers adultes de la mouche des semis (*Delia platura*) ont été capturés à Sainte-Clotilde (Agriculture et Agroalimentaire Canada) en Montérégie, au cours de la dernière semaine. La période de ponte de cette espèce plus hâtive que celle de la mouche de l'oignon a donc fort probablement débuté.

Dans l'oignon semé, le traitement granulaire avec le chlorpyrifos (LORSBAN), utilisé contre les larves de la mouche de l'oignon, offre également une protection contre la mouche des semis. Par contre, le traitement des semences avec la cyromazine (GOVERNOR) (souvent connue sous l'appellation américaine TRIGARD), bien qu'il soit excellent contre la mouche de l'oignon, n'est pas efficace contre la mouche des semis.

Si, par le passé, vous avez observé des dommages causés par la mouche des semis, nous vous recommandons d'intervenir avec des insecticides en traitement foliaire durant les périodes de temps calme qui suivent les pluies. Les champs les plus à risque sont ceux d'oignons transplantés qui n'ont reçu aucun traitement à la plantation et ceux d'oignons semés, traités seulement à la cyromazine. On considère que les traitements insecticides foliaires homologués contre les adultes de la mouche de l'oignon permettent également de réprimer la mouche des semis.

Il est recommandé d'intervenir lorsqu'il ne vente pas, en fin de journée, ou tôt le matin si la nuit a été douce, ou par temps nuageux. La ponte est plus importante durant ces périodes. Le reste du temps, les mouches demeurent à l'abri en bordure des champs, où elles se nourrissent sur les fleurs sauvages.

Mouche de l'oignon

Les toutes premières mouches de l'oignon (*Delia antiqua*) ont été capturées en Montérégie (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Sainte-Clotilde). Cependant, selon le modèle inclus dans CIPRA (Agriculture et Agroalimentaire Canada), l'émergence devrait plutôt débuter d'ici quelques jours. Il est encore trop tôt pour se préoccuper de cet insecte, compte tenu que la ponte ne débute habituellement que de 7 à 10 jours après l'émergence des adultes.

Comme mesure préventive, il est recommandé de tondre les abords des champs pour éliminer les abris et les sources potentielles de nourriture. Les mouches adultes se nourrissent du pollen des fleurs sauvages qui y poussent, comme le pissenlit, et profitent de ces sites pour se regrouper et s'accoupler.

POIREAU ET AIL

Teigne du poireau

Plusieurs papillons ont déjà été capturés sur certains sites bien abrités. La ponte correspondant à la première génération a donc débuté sur ces sites. Cependant, il est encore trop tôt pour intervenir.



Voici la stratégie proposée pour la lutte contre cette première génération :

Intervenez seulement sur les petites superficies. Selon notre expérience, le niveau de dommages observés dans les grands champs pour cette première génération est généralement trop faible pour justifier des interventions. Sur les petites superficies, la ponte des femelles présentes est concentrée sur un petit nombre de plants, d'où les dommages plus importants.

Intervenez environ 12 jours après la date où vous aurez capturé le plus grand nombre de teignes ou, encore mieux, 12 jours après la nuit la plus chaude de la période de piégeage correspondante. Par exemple, si on visite les pièges une fois par semaine, qu'on a compté le plus grand nombre de teignes le 15 mai, et que la nuit la plus chaude entre le 8 et le 15 mai a été le 12, idéalement, le traitement devrait être fait le 24 mai. On sait que les teignes ne sont actives que si les températures de nuit sont supérieures à 9 °C; par conséquent, la ponte risque d'être plus importante lors des nuits les plus chaudes.

Pour plus de renseignements concernant la teigne, vous pouvez consulter le bulletin d'information **No 03** du 7 juillet 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf>).

NOUVEAUX PESTICIDES POUR 2009 (suite)

Afin de compléter la présentation des nouveaux produits débutée dans l'avertissement **No 01** du 7 mai 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01tn09.pdf>), voici un bref résumé concernant un nouveau produit, le SURROUND, et un nouvel usage du MATADOR dans les laitues-feuilles.

Le phytoprotecteur SURROUND contre les cicadelles et les stress de chaleur

Ce nouveau produit, accepté en agriculture biologique, est composé principalement d'une argile appelée kaolin. La pulvérisation permet de déposer une fine couche de particules d'argile sur les surfaces foliaires. La présence de ces particules exerce un effet répulsif sur plusieurs insectes, dont les cicadelles. De plus, en raison de son effet ombrageant, ce film de particules permettrait d'atténuer les stress liés à l'excès de lumière (insolation) et de chaleur.

SURROUND est homologué, notamment dans la carotte et les légumes-feuilles incluant le céleri, la laitue, le persil et l'épinard, pour lutter contre les cicadelles. L'application du SURROUND laisse cependant un dépôt blanchâtre à la surface des plants. Les applications sur les légumes-feuilles devront donc fort probablement être effectuées seulement lors des premiers stades de développement de la culture, sinon les légumes risquent d'être refusés par les acheteurs.

Pour plus de détails concernant l'utilisation de ce produit, vous pouvez consulter l'étiquette à l'adresse suivante : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=10933.

Le MATADOR 120 EC contre la punaise terne dans les laitues-feuilles

Il est maintenant permis d'utiliser le MATADOR pour lutter contre les punaises ternes dans les laitues-feuilles incluant les romaines. Précédemment, cet insecticide ne pouvait être utilisé que sur les laitues pommées.



L'ajout de cet usage représente un gain majeur compte tenu qu'auparavant aucun produit avec un délai avant récolte court n'était homologué contre la punaise terne dans les laitues-feuilles, ce qui laissait le producteur sans moyens dans le cas d'infestations tardives. Le délai avant récolte pour le MATADOR est seulement de 3 jours alors que, pour le THIODAN, il est de 14 jours et, pour le SEVIN, de 21 jours.

L'étiquette du MATADOR peut être consultée à l'adresse suivante : http://pr-rp.pmr-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=10096.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur - terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 229 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – carotte, céleri, laitue... – 14 mai 2009



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**

Avertissement No 02 – 2009, page 4